

FORÊTS DE FOND DE VALLÉE



Code Natura 2000
UE 91.D0 ; 91.E0

GÉNÉRALITÉS

Le réseau hydrographique des Vosges du Nord est bordé localement par la forêt, stade final de l'évolution des milieux. Hormis le degré d'humidité, l'acidité et la richesse en nutriments du sol sont deux facteurs qui déterminent le type de forêt adaptée aux conditions locales.

Le long des cours d'eau sur grès, on peut ainsi observer des formations forestières très différentes les unes des autres.



DESCRIPTION

Tourbières boisées (91.D0)

Il s'agit d'habitats forestiers se développant sur substrat tourbeux mouillé. Dans les Vosges du Nord il en existe deux types identifiables selon l'arbre dominant et le cortège floristique associé :

Quelques espèces typiques :

- **Bouleau pubescent**
(*Betula pubescens*)
- **Aulne glutineux**
(*Alnus glutinosae*)
- **Saule cendré**
(*Salix cinerea*)
- **Bourdaïne**
(*Frangula alnus*)
- **Sphaignes**
(*Sphagnum sp.*)
- **Laïche étoilée**
(*Carex echinata*)
- **Molinie bleue**
(*Molinia caerulea*)

Forêt de Bouleaux sur sphaigne (91.D1)

Dominées par le Bouleau pubescent, ces forêts se développent le long de certains cours d'eau ou parfois dans des tourbières hautes acides anciennement drainées.

Une acidité croissante (liée à l'épaisseur de tourbe) favorise le bouleau au détriment de l'aulne. Ces forêts se trouvent souvent associées aux autres habitats des complexes tourbeux (cf. Fiche Habitat « Tourbières et complexes tourbeux »).

La forêt tourbeuse de Pin sylvestre (91.D2)

Assurément le plus remarquable des habitats, car les Vosges du Nord abritent les seules stations françaises. Ces forêts se développent sur les tourbières hautes (cf. Fiche Habitat « Tourbières et complexes tourbeux ») en cours de maturation et d'assèchement ou asséchées.

Lorsqu'elle est âgée, cette forêt héberge un grand nombre d'oiseaux cavernicoles comme le Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*) dont les deux tiers des populations françaises se trouvent dans les Vosges du Nord.

Dans bien des cas, le drainage en forêt a eu pour conséquence d'accélérer la minéralisation de la tourbe superficielle. Ainsi, certaines pinèdes sur tourbe évoluent en Chênaie acidiphile.

- **Pin sylvestre**
(*Pinus sylvestris*)
- **Sorbier des oiseleurs**
(*Sorbus aucuparia*)
- **Sphaignes**
(*Sphagnum sp.*)
- **Myrtille des marais**
(*Vaccinium uliginosum*)
- **Linaigrette vaginée**
(*Eriophorum vaginatum*)
- **Hypne cimier**
(*Ptilium crista-castrensis*),
une mousse

Pinède sur tourbe ▼



Le drainage, une pratique défavorable aux habitats forestiers des fonds de vallée



Forêts alluviales (91.E0)

Elles correspondent aux forêts inondées épisodiquement par des crues, dominées par l'Aulne glutineux. Le cortège floristique qui l'accompagne varie en fonction de la nature du sol.

Le long des petits ruisseaux ou en zone de source, la végétation herbacée est dominée par des Laïches. Plus en aval, alimentée par des eaux plus riches en nutriments, la flore du sous-bois change. Cirse maraîcher, Reine des prés et Eupatoire chanvrine s'y développent. Le frêne y apparaît par endroits.

Aulne glutineux
(*Alnus glutinosa*)
accompagné :

► sur les très petits ruisseaux :

Laïche espacée (*Carex remota*), **Laïche à épis pendants** (*Carex pendula*), **Dorine à feuilles opposées** (*Chrysosplenium oppositifolium*), **Impatiante ne-me-touchez-pas** (*Impatiens noli-tangere*)

► plus en aval :

Cirse maraîcher (*Cirsium oleraceum*), **Eupatoire chanvrine** (*Eupatorium cannabinum*), **Reine des prés** (*Filipendula ulmaria*), **Baldingère** (*Phalaris arundinacea*), **Scirpe des bois** (*Scirpus sylvaticus*), **Lierre terrestre** (*Glechoma hederacea*)

► sur les terrasses plus riches et moins humides :

Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), **Noisetier** (*Coryllus avellana*), **Fusain d'Europe** (*Euonymus europaeus*), **Stellaire des bois** (*Stellaria nemorum*), **Ficaire** (*Ranunculus ficaria*), **Podagraire** (*Aegopodium podagraria*), **Alliaire** (*Alliaria petiolata*), **Benoîte commune** (*Geum urbanum*)

LOCALISATION SUR LE SITE

Ces habitats se répartissent le long des vallées et vallons du site. Les forêts tourbeuses se rencontrent essentiellement en tête de bassin le long des cours d'eau sur grès vosgien du Pays de Bitche.

Une Aulnaie à Laïches le long de petits ruisseaux en tête de bassin

MENACES

- Toute modification du fonctionnement naturel de l'hydrosystème
- Modification de la qualité de l'eau (modification du pH et augmentation de la charge en nutriments)
- Toutes pratiques sylvicoles susceptibles de modifier la diversité naturelle (coupe rase, suppression du sous-étage, plantations, passage d'engins lourds, utilisation de produits chimiques, ...)
- Remblaiements
- Surfréquentation (cueillette intensive de myrtilles, dérangement de la faune, déchets, piétinement, ...)

MESURES DE GESTION FAVORABLES

- Maintien (voire restauration) du fonctionnement naturel de l'hydrosystème
- Classement en réserve forestière intégrale : absence totale d'intervention sylvicole (pour les forêts tourbeuses)
- Appliquer des pratiques sylvicoles douces (régénération naturelle, prélèvement modéré, débardage depuis les chemins, aucun apport de produit...)
- Maintenir une bonne qualité d'eau
- Réguler la fréquentation humaine

AUTRE MILIEU REMARQUABLE

L'Aulnaie marécageuse

Elle se développe dans les fonds de vallée engorgés en permanence, mais aussi en queue d'étang. Cet habitat est le plus souvent en mosaïque avec des forêts alluviales (91 E0).

Cet habitat présente un intérêt patrimonial certain (régional voire national).

Ce milieu héberge des plantes remarquables telles que la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*) et la Calla des marais (*Calla palustris*).



L'enrésinement de certaines parcelles empêche l'aulnaie de se développer

Habitats naturels : zones terrestres ou aquatiques se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, le vivant (faune et flore) et le non vivant (sol, climat, géologie etc...), qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles.

Crédits photographiques :
Eric Brua, Loïc Duchamp (SYCOPARC)

Réalisé avec le soutien financier du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable